

# COMPTE-RENDU SUCCINCT DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

-----  
*EXECUTION DES ARTICLES L 2121-25 ET R 2121-11  
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES*

## SEANCE DU 9 AVRIL 2015

*L'an deux mille quinze, le neuf avril, à vingt heures quarante-cinq minutes, le Conseil Municipal dûment convoqué par Monsieur le Maire le deux avril 2015 s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances en la Salle du Conseil Jacques Berthod, sous la présidence de Monsieur Hugues PORTELLI.*

Le Maire ouvre la séance à vingt heures quarante-cinq minutes. Il est procédé à l'appel nominal :

### PRESENTS :

M. Hugues PORTELLI, *Maire,*

Mme PEGORIER-LELIEVRE, M. NACCACHE, M. BLANCHARD, M. TELLIER, Mme DUPUY, M. PICARD-BACHELERIE, Mme CHIARAMELLO,

*Adjoints au Maire.*

M. HERBEZ, Mme NEVEU, Mme BERNIER, Mme YAHYA, M. LANDREAU, M. CAZALET, M. BUI, Mme OEHLER, M. LAHSSINI, Mme GUTIERREZ, Mme MEZIERE, Mme DE CARLI, Mme ROCK, M. EL MAHJOUBI, M. RAVIER, M. KHINACHE, Mme CASTRO FERNANDES, M. QUENUM, M. TROGRIC, M. FABRE, Mme CHESNEAU, M. VON DAHLE,

*Conseillers Municipaux.*

### ABSENTS EXCUSES :

M. HAQUIN

(pouvoir à M. NACCACHE)

Mme MARY

(pouvoir à Mme CHIARAMELLO)

Mme BOUVET

(pouvoir à M. PORTELLI)

Mlle GILBERT

(pouvoir à M. TROGRIC)

### ABSENTE :

Mme SEVIN-ALLOUET

Les Conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement après l'ouverture de la séance à la nomination d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil.

*M. Désir QUENUM* qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance.

**I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 12 FEVRIER 2015****Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34****II - COMMUNICATIONS DU MAIRE****1) Compte-rendu de l'utilisation de la délégation du Conseil Municipal au Maire**

Conformément à l'article L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire procède au compte-rendu de l'utilisation de la délégation.

**III - AFFAIRES GENERALES****Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération Val et Forêt (CAVF) ;  
 - RAPPELLE que la présente délibération sera notifiée aux maires des communes membres pour permettre à leurs Conseils municipaux de se prononcer dans le délai de 3 mois fixé par l'article L5211-17 du code général des collectivités territoriales ;  
 - RAPPELLE qu'en cas d'accord à la majorité qualifiée des conseils municipaux, il sera demandé à Monsieur le Préfet de prendre l'arrêté de modification des statuts en découlant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - SOLLICITE le transfert de l'OPH Ermont-Habitat à la Communauté d'Agglomération Val-et-Forêt suite à la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d'Affirmation des Métropoles (MAPTAM) du 27 janvier 2014.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - APPROUVE la délibération n°15-10 du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour le gaz et l'électricité en Ile-de-France (SIGEIF) portant sur l'adhésion de la commune de Chennevières-sur-Marne.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 4) - DECIDE :
- \*De mettre en œuvre les nouvelles dispositions relatives aux stagiaires de l'enseignement secondaire et supérieur ;
  - \*De verser la gratification dans les conditions fixées par le décret du 27 novembre 2014 pour les stages d'une durée supérieure à 2 mois et dans la limite maximale de 6 mois; soit une gratification portée à 13.75% du plafond horaire de la sécurité sociale puis à 15% à compter du 1er septembre 2015 et un calcul au réel; étant précisé que toute demande de stage d'une durée supérieure à 2 mois fera impérativement l'objet d'une validation préalable par l'autorité territoriale ;
  - \*D'attribuer des congés à hauteur de 2 jours ouvrés par mois pour ces mêmes stages d'une durée supérieure à 2 mois et dans la limite maximale de 6 mois ;
  - \*Et d'octroyer des titres restaurant aux stagiaires effectuant un stage d'une durée supérieure à 2 mois et dans la limite maximale de 6 mois ;
  - \*Dit que les dépenses correspondantes seront imputées sur le chapitre 012.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 5) - MODIFIE la composition des Conseils d'Administration des établissements scolaires de la commune et désigne les nouveaux représentants comme suit :

Conseils d'Administration et Nombre de membres 1 Titulaire et 1 Suppléant	Nom des membres T. = Titulaire	Nom des membres S. = Suppléant
C.A. du Lycée Van Gogh	T = M. BLANCHARD	S = Mme CASTRO FERNANDES
C.A. du Lycée Professionnel Ferdinand Buisson	T = Mme PEGORIER-LELIEVRE	S = M. FABRE
C.A. du Lycée Professionnel Gustave Eiffel	T = Mme MARY	S = Mme GUTIERREZ
C.A. du Collège Jules Ferry	T = Mme OEHLER	S = Mme YAHYA
C.A. du Collège Saint Exupéry	T = M. CAZALET	S = Mme CHESNEAU

**Résultat du vote** Présents ou représentés : 34  
Votants : 34 Pour : 34

**6) Résidentialisation de la résidence des Arts :**

- a) - APPROUVE l'avenant à la convention d'entretien des espaces libres de la résidence des Arts signée en 1969 prévoyant une nouvelle formule de révision de la participation aux frais d'entretien des espaces libres ;  
- AUTORISE le Maire à signer cet avenant avec le syndicat des copropriétaires de la résidence des Arts ;  
- DIT que le présent avenant est sans incidence financière.

**NB : M. HERBEZ ne participe pas au vote.**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- b) - DECIDE de céder au syndicat de copropriété de la Résidence des Arts les parcelles cadastrées : AP n° 541, 542, 543, 548, 534, 545, 547, 396, 531, 532, 533, 537, 538, 539, 521, 523, 529, 522, 524, 517, 520 d'une superficie d'environ 5 119 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique conformément à l'avis des domaines susvisé ;  
- SPECIFIE que cette vente s'accompagnera de l'établissement d'une servitude de passage au profit de la Commune et de l'OPH Ermont Habitat sur les parcelles AP n°532, 396, 545, 534, 522 et 562 qui appartient à la copropriété ;  
- AUTORISE le Maire à signer les actes afférents à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...).

**NB : M. HERBEZ ne participe pas au vote.**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- c) - DECIDE de céder à l'OPH Ermont-Habitat les parcelles cadastrées : AP n° 514, 515, 516, 525, 526, 546, 549 d'une superficie d'environ 710 m<sup>2</sup> à l'euro symbolique conformément à l'avis des domaines susvisé ;  
- AUTORISE le Maire à signer les actes afférents à la présente cession (documents de géomètre – document d'arpentage notamment – acte de vente...).

**NB : M. HERBEZ ne participe pas au vote.**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

- d) - APPROUVE la convention tripartite de mise à disposition à titre gracieux des parcelles AP 527 et AP 535 au profit du syndicat de copropriété du Quartier des Arts et de l'Office public de l'habitat Ermont Habitat ;  
- AUTORISE le Maire à la signer avec le syndicat de copropriété du quartier des Arts et l'OPH Ermont-Habitat.

**NB : M. HERBEZ ne participe pas au vote.**

**Résultat du vote** : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 33 Pour : 33

#### IV - CULTURE

##### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - DECIDE d'instituer le principe de la gratuité pour l'accompagnateur de la personne en situation de handicap détentrice de la carte d'invalidité avec mention « tierce personne » ou « besoin d'accompagnement », pour les différentes activités culturelles, sportives et de loisirs organisées par la commune sur son territoire.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - FIXE les formats et tarifs publicitaires pour le programme de la saison culturelle 2015/2016 comme suit :  
Le format du programme est de 21 cm x 15 cm.
- 1 page : **1510 € HT**
  - ½ page (en largeur ou en hauteur) : **806 € HT**
  - ¼ de page : **418 € HT**
  - Bannières (10 cm x 3 cm) : **209 € HT**
- AUTORISE le Maire à signer les contrats correspondants avec les annonceurs.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - APPROUVE le modèle de convention de mise à disposition à titre gratuit de l'espace « Les Cimaises du Théâtre » au théâtre Pierre Fresnay ;  
- AUTORISE le Maire à signer les conventions de mise à disposition à venir.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

#### V - ENFANCE, JEUNESSE, SENIORS

##### Le CONSEIL MUNICIPAL :

##### Enfance :

- 1) - DESIGNER la Société LPCR (Les Petits Chaperons Rouges) Collectivités Publiques comme fermier du multi-accueil collectif « Les Gibus » ;  
- APPROUVE le règlement de structure applicable à compter du 23 juin 2015 ;  
- APPROUVE et AUTORISE le Maire à signer la Convention d'Affermage et tout document complémentaire s'y afférant ;  
- ACCEPTE le coût annuel du berceau fixé à 7 911 € nets de T.V.A. ainsi que le montant de redevance versée par le délégataire établi à 114 094,03 € lesquels seront révisables chaque année au contrat d'affermage.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Contre : 1 (M. von DAHLE du groupe « Energie Citoyenne Ermont »)**  
**Pour : 33**

#### IV - EDUCATION

##### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - ATTRIBUE une subvention d'un montant de 300,00 € au collège Jules Ferry pour participer à la remise des récompenses aux lauréats du concours de poésie et à la fabrication du recueil des poèmes.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - APPROUVE les termes de la convention d'attribution de l'Aide Spécifique Rythmes Educatifs avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise ;  
- AUTORISE le Maire à signer la convention ainsi que les avenants nécessaires avec la Caisse d'Allocations Familiales du Val d'Oise afin de pouvoir bénéficier de l'aide.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - APPROUVE les nouveaux statuts du Syndicat intercommunal pour la construction et la gestion du groupe scolaire Jean Jaurès prenant en considération les éléments suivants :
- \*suite à la réorganisation des rythmes scolaires, il est nécessaire de prévoir l'accueil des enfants eaubonnais sur la structure accueil de loisirs du groupe scolaire Jean Jaurès sur les journées du mercredi pendant la période scolaire sans système dérogatoire ;
  - \*la gestion des activités scolaires et extrascolaires du groupe scolaire Jean Jaurès mise en place entre le syndicat intercommunal et ses deux communes membres (Ermont et Eaubonne).

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **VII - SOLIDARITES, HANDICAP, SANTE, LOGEMENT**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

### **Logement :**

- 1) - APPROUVE les termes de l'avenant n°3 à la convention relative à la délégation partielle du contingent préfectoral signée le 29 avril 2010 ;
- AUTORISE le Maire à le signer.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

### **Monsieur le**

### **Santé :**

- 2) - APPROUVE le dépôt du dossier de demande de subvention auprès de l'Agence Régionale de Santé d'Ile-de-France notamment dans la cadre du programme de prévention santé « Bouger plus, manger mieux » ;
- AUTORISE le Maire à signer la convention et les documents afférant à cette demande.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## **VIII - DEVELOPPEMENT DURABLE**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - AUTORISE le versement d'une subvention correspondant au montant du produit de la vente du miel effectuée lors des manifestations municipales 2015 à l'association Apiflordev pour soutenir son action de solidarité internationale qui contribue à la réduction de la pauvreté des populations villageoises de pays en développement en s'appuyant sur l'apiculture ;
- AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents (convention ...).

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. Von DAHLE)  
Pour : 33**

## **IX - EQUIPEMENT, URBANISME, COMMERCES**

**Le CONSEIL MUNICIPAL :**

- 1) - AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la déclaration préalable de travaux de remplacement du bâtiment nommé annexe C et de les déposer aux autorités compétentes ;
- AUTORISE le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmée, pour l'établissement recevant du public de 5<sup>ème</sup> catégorie, nommé annexe C, conformément à l'ordonnance n°2014-1090 en date du 26 septembre 2014.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 2) - AUTORISE le Maire à signer l'ensemble des pièces constitutives de la déclaration préalable de travaux remplacement des façades vitrées du marché couvert Saint Flaive et de le déposer aux autorités compétentes ;

- AUTORISE le Maire à déposer l'agenda d'accessibilité programmée, pour le marché couvert Saint Flaive, établissement recevant du public de 1<sup>ère</sup> catégorie, conformément à l'ordonnance n°2014-1090 en date du 26 septembre 2014.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

- 3) - AUTORISE le Maire à signer avec l'entreprise CRAM, l'avenant N°12 pour un montant de 12 218,32 € HT, portant ainsi le montant du marché à 830 551,32 € HT.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Votants : 34 Abstention : 1 (M. Von DAHLE)  
Pour : 33**

- 4) - APPROUVE la demande de dérogation du délai de dépôt de l'agenda d'accessibilité programmée ;  
- AUTORISE le Maire à déposer cette demande de dérogation auprès des services préfectoraux et de m'autoriser à signer tous documents s'y afférant.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

## X – FINANCES

### Le CONSEIL MUNICIPAL :

- 1) - ARRETE le produit total des contributions directes pour l'année 2015 à 13 978 784 € ;  
- DECIDE de retenir les taux d'imposition portés au cadre II-3 de l'état fiscal n° 1259 COM (1) portant notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2014 et annexé à la présente délibération, soit par taxe :
- **Taxe d'habitation : 14,42 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés bâties : 17,04 %**
  - **Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 82,41 %**
- DIT que le produit fiscal pour l'année 2015, inscrit à la nature 73111 – Taxes foncières et d'habitation du budget primitif, sera ajusté dans le corps de la décision modificative n° 2 du budget principal, laquelle interviendra lors d'un prochain Conseil municipal.

**Résultat du vote : Présents ou représentés : 34 Abstentions : 0 Votants : 34 Pour : 34**

*L'ordre du jour étant épuisé et aucun Conseiller ne demandant la parole, le Maire lève la séance à 22h35.*



Pour extrait conforme,

  
Le Maire,  
Hugues PORTELLI.

**NB** : Les annexes aux délibérations ci-dessus votées lors de la séance du Conseil municipal du 9 avril 2015 sont consultables en mairie, auprès du Secrétariat du Conseil (1<sup>er</sup> étage de la mairie principale), aux heures d'ouverture de la mairie principale.

Conformément à l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte-rendu succinct du Conseil Municipal est affiché en mairie et sur l'ensemble de la commune sur les panneaux officiels prévus à cet effet, sous huitaine.

**AFFICHE le 16 AVRIL 2015**